

Monsieur Pierre Fanneau
Directeur Général
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 31 octobre 2005

Objet : prime pour le Service Expédition

Monsieur,

Vous avez répondu au courrier que nous avons adressé à M. Guilbert le 20 octobre 2005 lui demandant d'ajouter, à l'ordre du jour de la réunion paritaire du 26 octobre, l'attribution d'une prime pour le service Expédition.

Cependant votre obstination à vouloir remettre en question nos usages concernant la composition des délégations syndicales sans respecter vos obligations légales, ne nous a pas permis d'aborder ce sujet.

Dans votre courrier, vous avez déclaré être étonné de notre demande et avez laissé entendre que dans l'accord d'évolution du plan de carrière signé en 2003, ce service aurait été particulièrement favorisé en échange de renoncer à sa demande de prime de technicité.

A notre tour d'être surpris par vos affirmations.

En 2003, des évolutions concernant le plan de carrière ont été négociées pour divers services de PSE. A cette occasion, celle accordée au service Expédition a été équivalente à celle d'autres services qui eux se sont vu accorder, en plus, la prime de technicité. Vos arguments, à l'époque, étaient que la situation financière de l'entreprise ne vous permettait pas d'aller plus loin.

Lorsque en 2004 vous avez accordé une avancée salariale supplémentaire à un seul secteur de l'Expédition (Rollpack), les salariés ont compris à juste titre que la situation financière de l'entreprise vous permet aujourd'hui de leur octroyer la prime attendue en 2003.

Nous souhaitons aborder ce sujet lors de la réunion du 26 octobre pour trouver une solution en s'épargnant des conflits. Devant votre refus, nous nous trouvons dans une situation de blocage et d'absence de dialogue social, et soumettrons donc le problème aux salariés.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : MM. Michel Nozière
Henri-Pierre Guilbert

AFFICHAGE